

Montréal, le 3 février 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A2

**OBJET : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au déplacement d'un tronçon de la ligne à 315 kV entre les postes Hertel et Viger  
Dossier de la Régie : R-3917-2014**

---

Cher confrère,

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements no. 1 que la Régie adresse au Transporteur dans le dossier mentionné en titre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements d'ici **le 10 février 2015, 16h.**

Compte tenu de cette échéance, la Régie prolonge le délai pour la transmission, le cas échéant, des observations des intéressés au **12 février 2015, 16h** et attendra la réplique du Transporteur à ces observations écrites **au plus tard le 19 février 2015, 12h.**

Puisque les échéances prévues à l'avis aux personnes intéressées publié sur le site internet du Transporteur à la demande de la Régie sont modifiées par la présente, nous vous saurions gré de bien vouloir publier la présente lettre sur ledit site également.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml  
p. j.